

Ce journal paraît Samedi-Habito- mairement, le MARDI et le VENDREDI.

Mélanges Religieux

Lettres, Avis, Correspondances, etc., à l'adresse du Rédacteur.

POLITIQUES, COMMERCIAUX, LITTÉRAIRES ET DE NOUVELLES.

VOL. XV.

MONTREAL, VENDREDI 10 OCTOBRE 1851.

No. 4.

LETTRÉ

RIGHT HONORABLE W. E. GLADSTONE,

MEMBRE DU PARLEMENT BRITANNIQUE.

(PAR JULES GONDON.)

(Suite.)

J'avais que le gouvernement napolitain et le général Filangieri n'entendraient rien aux principes de justice du noble lord, qui représentait à Ceylan les sentiments humanitaires de la généreuse Angleterre.

Enfin, quels furent les fruits de la justice maritale rendue au milieu de la tranquillité publique la plus admirable ? Dix-huit accusés furent mis à mort et cent quarante furent déportés, ou emprisonnés, ou battus de verges ! Parmi les condamnés à mort se trouvait un prêtre dont la culpabilité était loin d'être démontrée. Le premier magistrat de la Couronne intervint en sa faveur, et supplia lord Torrington de suspendre l'exécution, afin qu'il pût établir les preuves de son innocence. Sans égard pour la demande du premier magistrat, lord Torrington resta impitoyable : le prêtre fut mis à mort ! Ces vengeances barbares et monstrueuses s'exerçaient dans l'île de Ceylan, en 1818, à la suite de troubles qui n'avaient pas coûté une seule goutte de sang. C'est ainsi que l'Angleterre entend la répression ; c'est de cette façon qu'elle pratique la justice ; c'est avec le front encore souillé du sang qu'elle vient de verser, qu'elle ose lever la tête et parler des droits sacrés de l'humanité ! Et ce sont les familles démocratiques de la France qui applaudissent avec le plus de fraternité à cette infernale hypocrisie !

Non, l'Angleterre n'aurait pas Filangieri gouverner une de ses îles. Ses lieutenants doivent être propres à remplir un beson l'office du bureau. En est autrement des hommes auxquels le roi de Naples confie le dépôt de son autorité paternelle.

Je sais que la barbarie de lord Torrington a soulevé, en Angleterre même, un cri d'épouvante et d'horreur ; mais elle a eu, comme je l'ai dit, la sanction du Gouvernement et des Chambres. C'est le point que je tiens à établir, afin de faire ressortir l'hypocrisie de la scène qui a été jouée dans la dernière séance de la session, lorsqu'à la voix de lord Palmerston, la Chambre des Communes s'est émue si sottement de ce qui se passe dans le royaume de Naples.

Vos lecteurs et les miens, Monsieur, comment à savoir ce que valent vos révélations. Si vous jugez à propos d'entretenir la philanthropie anglaise des crimes du gouvernement napolitain, vous m'excuserez sans doute de faire connaître à la France et à l'Italie les tordresses de l'Angleterre pour les gens qui méconnaissent son autorité et qui s'insurgent contre sa puissance.

Je serais curieux de savoir, Monsieur, si la Sicile était un nombre des dépendances de la couronne britannique, comment les hommes qui ont pris part aux révoltes de 1848 et 1849 eussent été châtiés par le Torrington chargé d'y exercer la justice de l'Angleterre. Nous aurions sans doute vu se renouveler les scènes qui ensanglantèrent l'Irlande en 1798. Si, sans remonter si haut, nous prenons pour points de comparaison les événements des îles Joniques et de l'échouffourée de Ceylan, les deux tiers de la population sicilienne eussent passé sous le glaive du bourreau. La Sicile s'était non-seulement révoltée ; mais les insurgés étaient devenus maîtres du pays. Ils avaient établi

un gouvernement et juré, en levant la main au ciel, que "Ferdinand II ne régnerait plus jamais sur la Sicile." Le Roi avait été déclaré "paricide public." Une des premières exécutions des révoltés avait été de massacrer à coups de hache cinquante-deux hommes de police, faits prisonniers. Ils avaient pillé la demeure royale, dont tous les meubles furent détruits ou volés. Les bastions de Palerme avaient été démolis, les familles dévouées au Roi avaient eu leurs maisons saignées. Ainsi débuta la révolution sicilienne, dont les soldats pairs et députés offrirent ensuite la couronne au duc de Gènes. Quelles proportions avec l'émeute de Ceylan !

Eh bien, Monsieur, tandis que lord Torrington ne voulait pas même que les juges se débarrassent la peine de rechercher les preuves de la culpabilité des émeutiers, le général Filangieri laissa vivre en paix à Palerme des hommes qui ont voté la déchéance de Ferdinand et qui ont refusé de signer la rétractation que la plupart des membres des deux Chambres révolutionnaires ont envoyée spontanément au Roi, pour se faire pardonner leur crime. Ferdinand a pardonné, non seulement à ceux qui ont fait amende honorable, mais à ceux-là même qui n'ont donné aucun signe de repentir. Parmi ces derniers, je puis citer le duc de Resuttano, le duc de Cessaro, trois fils du prince de Trabia, le baron Favara, le baron de Angelis, l'avocat Agnetta, le docteur Raffiello et un grand nombre d'autres dont la présence à Palerme atteste la clémence auguste de Ferdinand.

De grâce, dites-moi, Monsieur, en vertu de la justice Torrington et de l'humanité de l'Angleterre, quel eût été le sort de ces traitres ? Mais, ne vous en déplaise, le gouvernement napolitain est assez fort pour pouvoir se montrer clément. J'ai pensé qu'il pourrait être utile de montrer, en passant, aux habitants de la Sicile, par l'exemple de Ceylan, le sort qui serait réservé à leurs émeutiers les plus infensifs, si leur tête avait jamais la fantaisie de se placer sous le protectorat de la philanthropie britannique. Que la Sicile profite de la leçon !

CONCLUSION.

Arrivé à la fin de mon travail, je le résume.

Je crois avoir examiné avec soin vos reproches, vos accusations et vos insinuations plus perfides encore.

A quoi se réduisent les griefs articulés dans vos deux Lettres ? Que reste-t-il des récriminations qui, grâce à votre patronage, ont ému l'opinion de l'Europe et fixé l'attention de la diplomatie, indignée de l'attentat inouï et inqualifiable commis contre le gouvernement napolitain ?

J'ai trouvé dans votre libelle deux ordres de faits : ceux que vous avez vus et constatés par vous-même, et ceux dont vous devenez le narrateur sur les rumeurs les plus vagues, sur les témoignages les plus douteux et les plus suspects. Je rappelle les uns et les autres :

Vous parlez de quinze, vingt ou trente mille prisonniers politiques, d'après la croyance générale, tout en avouant qu'il ne peut y avoir aucune certitude sur ce point. Vous partagez cette croyance parce que des personnes que vous dites intelligentes et considérées la supposent fondée, et tout en ajoutant que cette assertion ne repose que sur "l'opinion, opinion raisonnable, d'après ce que je crois, mais qui n'est cependant que l'opinion."

Les quatre à cinq cents inculpés dont vous nous entretenez à propos de l'affaire du 15

mai, sont réduits, par l'acte d'accusation, à quarante six.

Vous prétendez, sur ce que vous entendez dire, que les confiscations ou séquestrations sont fréquentes. Il n'en a pas été opéré une seule.

Vous accusez, sur un on dit, le gouvernement de Naples de payer une pension à l'assassin Peluzzo, tandis qu'il n'a reçu que la prime offerte à quiconque s'emparerait d'un malfaiteur.

Les magistrats napolitains sont à vos yeux des monstres ou des esclaves, parce qu'ils sont amovibles et que les mieux payés ne reçoivent que quatre mille ducats de rétribution. Or, ils sont inamovibles, et 4,000 ducats, à Naples, représentent bien 40,000 fr. à dépenser à Paris, où le premier président de la Cour de Cassation n'en a que 20,000.

Les hommes qui sont au pouvoir à Naples n'attachent aucune valeur à la vie humaine, et la preuve que vous en donnez, c'est qu'ils ont comprimé, dans un bague, une révolte de forçats, vous confondez avec les prisonniers dont vos Lettres entretiennent lord Aberdeen.

Vous parlez d'un condamné en disant qu'il ne peut y avoir raison de craindre qu'il ne soit soumis à des tortures physiques dont vous spécifiez le mode, d'après une autorité respectable, quoique pas du tout certaine.

Vous dites qu'on vous a assuré que l'usage d'enchaîner les prisonniers deux à deux a été imaginé tout exprès pour les condamnés politiques. Or, cette coutume a été pratiquée de tout temps.

Vous insinuez que les prisonniers sont enchaînés à leurs dénonciateurs ou à des assassins, tandis que c'est précisément le contraire qui a lieu.

Vous prétendez que la société secrète de l'Unità italiana est imaginaire. Je vous ai fait connaître ses statuts, ses règlements, ses principes. Ses propres actes nous ont révélé quel est son but.

Les initiateurs vous paraissent les hommes les plus purs, les plus loyaux, les plus éclairés et les plus intelligents des Etats napolitains. Toutes les pièces du procès, qui s'est terminé par leur condamnation, s'accordent à établir qu'ils se sont rendus coupables d'un crime qui, en Angleterre et ailleurs, s'appelle crime de haute trahison.

La police napolitaine agit, d'après vous, d'une manière arbitraire et brutale ; or, elle ne fait autre chose que gêner les menées des conspirateurs, qui seuls plaignent d'elle.

La magistrature de Naples, indépendamment, ferme et courageuse, ne se laisse pas ébranler par les menaces des inculpés ; c'est assez pour que vous l'accusiez de céder aux exigences du pouvoir, qui n'exige d'elle que la plus stricte impartialité.

Vous racontez que les prisons sont sales et que les règlements n'y sont pas observés. Dans tous les pays du monde les détenus se plaignent des geôliers.

Le régime alimentaire vous paraît détestable, et cependant le pain que vous avez vu et goûté est sain. Vous n'avez trouvé de nauséabonde que la soupe, dont vous n'avez pas goûté et dont vous parlez d'après ce qu'on vous a assuré.

Vous décrivez des cachots qui se trouvent, d'après ce qu'on vous a rapporté, situés à vingt pieds au dessous de la mer ; mais vous ne les avez ni aperçus, ni visités, et la description que vous en donnez m'autorise à penser qu'ils sont aussi profonds et aussi sombres que ceux de notre Conciergerie, lesquels sont situés au premier étage.

Vous vous indignez au sujet des vêtements des condamnés et des chaînes qu'ils portent ; or, ils sont tout-à-fait semblables aux vêtements et aux chaînes de tous les bagnards de l'Europe.

De ce que vous signalez comme ayant été vu par vous, il n'est rien que je ne retrouve dans les bagnes ou prisons de France et des autres pays. Mais les faits graves et révoltants dont vous vous autorisez pour reprocher au gouvernement de Naples sa barbarie, sa cruauté, sa férocité, sont précisément ceux que vous n'avez pas vus, dont vous entretenez lord Aberdeen sur des probabilités, sur des on dit, on m'assure, d'après ce que je crois ou ce qu'on me rapporte !

J'ai constaté encore, contrairement à vos assertions, que l'insouciance des populations et les projets criminels du parti révolutionnaire ont seuls empêché que la Constitution ne fût mise en vigueur après deux essais infructueux. Si vous n'étiez pas encore entièrement éclairé touchant ces circonstances, j'appelle votre attention sur les révélations faites par un membre du parti révolutionnaire, Guillaume Pepe, dans les Mémoires où il avoue formellement que le projet des meneurs était de transformer la nouvelle Chambre en assemblée constituante et de déclarer la déchéance du Roi. Donc, Ferdinand n'est pas juré.

Vos calomnies contre le clergé et l'instruction élémentaire donnée sous son patronage, sont tout aussi dénuées de fondement que vos récriminations contre le roi et ses ministres.

Tel sont cependant les éléments sur lesquels vous avez rédigé l'acte d'accusation formidable lancé contre le gouvernement des Deux-Siciles ! Vous n'avez pas une pièce de conviction à produire, pas un seul témoin à présenter ; vous n'articulez pas un fait grave que vous ayez vu et attesté, et vous osez cependant écrire, en parlant de ce gouvernement : "C'est la négation de Dieu érigée en système de gouvernement ;" "vous les vices forment ses attributs ;" "il récompense l'assassinat ;" il emploie des monstres et des esclaves pour rendre la justice ; il est "le plus grand violeur de lois, le plus grand malfaiteur du pays ;" "ses actes sont un outrage contre la religion, la civilisation et l'humanité..." Entendit-on jamais porter d'aussi infâmes accusations contre un gouvernement dont le chef, s'il a fait des fautes, n'a pêché que par trop de clémence ? Un homme d'Etat a-t-il jamais commis un acte de débauche qui puisse être comparé à celui qui vous a gagné les ardeentes sympathies du parti socialiste !

Vous semblez vous-même, en contemplant votre œuvre, avoir été effrayé de son aspect et de ses conséquences. Vous semblez reculer d'épouvante devant la production monstrueuse sortie de vos mains, et, cherchant sans doute à rassurer votre conscience, vous avez écrit le post-scriptum qui forme votre seconde Lettre, et où vous infirmez vos premières assertions :

"En lisant, dites-vous, et en pesant de nous "veut les termes de la première Lettre que j'ai adressée à Votre seigneurie, je leur trouve une chaleur qui peut prêter à la critique... J'y aperçois une grande variété d'allégations qui excitent l'horreur et l'indignation des uns, l'incredulité des autres, et la surprise des plus grands nombres... Je dois avouer, quand aux allégations les plus fortes, qu'il m'a été impossible de vérifier avec précision leurs détails... Je persiste cependant à croire que la peinture générale n'est pas trop chargée... Mon principal objet maintenant est de soutenir la probabilité gé-

nérale de mes assertions... Quant au nombre des prisonniers et à l'état des prisons en lui-même, ce ne sont que des points secondaires."

Votre acte d'accusation ne repose donc plus que sur des probabilités, sur des allégations dont il vous a été impossible de vérifier les détails ? C'est votre propre témoignage qui me vient en aide pour le réduire à sa juste valeur ; ce sont vos mains qui le déchirent !

Je compte, à mon tour, sur votre indulgence pour excuser la chaleur des termes dont je me suis quelquefois servi, en vous voyant incriminer d'une manière si formelle et si révoltante, quand vous ne pouviez vous autoriser que de probabilités et de témoignages vagues et suspects, que la bonne foi vous eût fait un devoir de les repousser avec dédain.

Puisse vos propres aveux achever d'éclairer l'opinion, qui, revenue de sa première surprise, vous demande déjà un compte sévère de votre inqualifiable témérité.

On s'est vivement étonné dans le monde politique du concours que lord Aberdeen a semblé vous prêter. Serait-il réellement le complice de vos calomnies ?

Je suis heureux d'apprendre qu'il n'en est rien. C'est sans son assentiment que votre pamphlet a été livré au public. Vous lui avez, selon l'expression vulgaire, forcé la main en associant son nom à votre œuvre, et les amis du noble lord n'ont pas tardé à apprendre de lui-même qu'il repousse toute connivence avec la publication des Lettres à son adresse. Pour le public, qui n'est pas initié aux confidences de lord Aberdeen, il ne sera passans intérêt de raconter comment les choses se sont passées.

Le noble comte, en recevant vos révélations, s'opposa à ce qu'elles fussent publiées, et s'empressa d'écrire à Naples et à Vienne pour avoir des renseignements sur leur caractère. Les réponses furent quelque temps arriver. Votre patience s'épuisait ; votre première Lettre était imprimée. Il ne vous manquait plus que l'adhésion de votre ami pour la rendre publique. Lord Palmerston, qui vous pressait, vous donnait l'assurance que ni le marquis Fortunato ni le prince de Schwartzenberg ne répondraient d'une manière satisfaisante. Le chef du Foreign-Office tenait évidemment beaucoup à ce que l'opinion fût saisie de la question avant la séparation du Parlement. Vous vous décidâtes alors à faire paraître votre Lettre, sans l'aveu de lord Aberdeen, qui reçut, peu de jours après, des dépêches de nature à lui faire regretter cette précipitation. Le tour était joué ! La presse révolutionnaire s'empara de votre travail, se l'appropriant et l'accueillait par les bruyants applaudissements qui retentissent encore à nos oreilles. Ce genre de succès rendit plus vifs les regrets de lord Aberdeen, qui, aujourd'hui, est désolé de l'impression produite par votre Lettre, et surtout du parti que les démagogues en ont tiré dans tous les Etats de l'Europe. En prétendant servir la cause de l'humanité, vous n'avez servi que celle de l'anarchie. On comprend qu'un homme d'Etat, dans la position de lord Aberdeen, ait été désolé du rôle que vous lui avez fait jouer. Il a su vous en exprimer hautement sa douleur, tout en ménageant les liens d'amitié qui vous unissent, et c'est en vue de calmer sa susceptibilité si justement offensée que vous lui avez adressé votre Seconde Lettre, où vous déclarez formellement : "J'ai livré ma première lettre à la presse ; mais je désire qu'il soit clairement entendu que je suis seul responsable de cet acte."

(A continuer.)

FRIBERTON.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793-1848.

(Seconde partie - 1848.)

La France n'a pas accepté la République, elle l'a subie. C. D. Y.

PROLOGUE.

(Suite.)

En ce moment, un bruit lointain se fit entendre, et à l'extrémité de l'allée qui conduisait au château apparurent des lumières errantes.

On s'est inquiété de mon absence, dit Jeanne en posant une de ses mains sur le bras de Georges ; on vient au devant de moi ; mon pauvre ami, il faut nous quitter.

Déjà !... déjà !... dit celui-ci d'une voix douloureuse ; qu'ils sont cruels !...

Tout mon cœur reste auprès de vous.

Les lumières se rapprochaient et déjà on entendait le bruit des voix.

Ami, continua Jeanne d'une voix basse, comme si elle eût craint que ces paroles pussent déjà arriver jusqu'à ceux qui la cherchaient, quoiqu'il arrive, j'aimerais en moi, c'est la volonté de Dieu qui nous réunit, il n'est pas au pouvoir des hommes de nous séparer. Tous les soirs je suis cette allée pour retourner au château ; si quelque grand malheur nous menaçait... vous voyez cet arbre... creusé par le milieu ; j'y déposerai un petit papier... alors... vous m'attendrez... Georges... jusqu'à ce que je vinsse...

Où... où... murmura le prosaïque... Partez... j'ai peur pour vous... et adieu !... adieu !...

Adieu !... répéta-t-elle doucement.

Mais déjà Georges s'était élancé dans l'obscurité et avait disparu.

Alors Mlle. De Saverny se dirigea lentement vers ceux qui venaient à sa recherche.

Aussitôt qu'elle fut rentrée au château, elle monta à sa chambre et fit dire à son frère qu'étant très souffrante, il lui était impossible de descendre au salon.

Henri comprit bien ce que devait être pour ne pas se trouver avec M. le comte de Chavanne, et il se rendit aussitôt chez sa sœur.

Jeanne lui dit-il, M. le Comte de Chavanne, que j'ai fait venir, ne va pas tarder à arriver ; votre absence ce soir aurait plus d'importance que vous ne le supposez ; ce serait une injure à la fois et pour lui et pour moi. Je vous en prie, ne fut-ce que pour un quart-d'heure, descendez au salon.

No puis-je être malade sans que ce soit une

injure pour M. De Chavanne et pour vous ? répondit Jeanne.

Mais cette maladie n'est pas assez grave pour vous empêcher de faire ce que je vous demande.

Tenez, mon frère, touchez mes mains, sont-elles assez brûlantes ? Touchez mon front ; vous y sentirez le feu de la fièvre.

Dites plutôt que vous ne voulez pas voir M. De Chavanne, s'écria Henri d'une voix dont l'expression pleine de colère était mal contenue.

Eh ! bien ! oui ! répondit Jeanne avec autant de calme que son frère avait mis d'empressement, c'est parce que je suis malade, et parce que je ne veux pas voir M. De Chavanne.

Vous oubliez, Jeanne, je vous le répète encore, que je suis le chef de famille, et que seul, j'ai le droit de commander et de vouloir.

Au nom du ciel, mon frère, ne me parlez pas ainsi ; je souffre réellement, je suis hors d'état de le supporter. Excusez-moi, je vous en supplie, auprès de M. De Chavanne ; c'est une grâce que je vous demande.

Ma sœur !... ma sœur !... dit Henri après un instant de silence, que t'ai-je donc fait pour que tu manques ainsi de confiance en moi ? Je t'aime pourtant bien, Jeanne.

Les yeux de la jeune fille se remplirent de larmes ; elle voulut parler, mais ses lèvres s'agitèrent et elle se mit à sangloter.

Henri s'inclina sur elle et la baisa au front.

Et moi aussi, je t'aime, Henri ; je t'aime, mon frère, dit la jeune fille.

Puis, prenant les deux mains du jeune homme avec un mouvement brusque de subite résolution.

Tu le veux !... je vais tout te dire ; aussi bien, il y a de secrets qui vous rongent quand on les garde en soi. Ecoute-moi donc.

Elle attacha sur son frère sa vue que la fièvre rendait ardente :

— Ecoute-moi donc, reprit-elle une seconde fois d'une voix frémissante, et en s'arrêtant presque à chaque syllabe, tant l'émotion qu'elle voulait contenir la suffoquait... Il y a six ans, lorsque tous nous maudissaient, nous repoussaient... lorsque la haine, la malédiction et la mort s'attachaient à nous... confiée à l'affection de l'excellent Dupuis dont le dévouement a causé la perte... je passais pour sa nièce, et lui, tu le sais, pour un des plus farouches républicains de son quartier ; mais alors... mon frère, ma vie était un long deuil et une épouvante de chaque jour ; j'ai bien souffert, va... j'ai bien pleuré ; car j'avais rarement des nouvelles de notre père, et jamais des tiennes.

— Pauvre sœur !... murmura à demi voix Henri, dont le cœur se brisait à ce souvenir cruel.

— Un homme, un de ces hommes, purs au fond de leur conscience, mais qu'égarait un fatal aveuglement, et qui se croyaient les missionnaires de la liberté, venait chaque jour dire ses pensées et ouvrir son âme à la nièce du citoyen Grachus.

Le marquis De Saverny fronça le sourcil.

Jeanne avait levé les yeux sur lui, et, comme elle hésitait à continuer le récit : — Je vous écoute, dit froidement Henri, dont le visage avait pris une expression de dureté et de sécheresse indécible.

La jeune fille sentit son courage l'abandonner et tout son cœur se glaça ; cependant elle ne pouvait plus se taire :

— Eh ! bien oui ! reprit-elle en serrant sa poitrine de ses deux mains comme pour en comprimer l'oppression, vous ne comprendrez jamais ce que cet homme a montré de dévouement inaltérable, d'affection sans bornes à cette pauvre jeune fille ; c'est à elle qu'il venait rendre compte chaque jour des hésitations de son âme, des doutes et des tremblements de son cœur. Il y a des choses qui ne se racontent pas mais qui se ressentent. Oh ! qu'il était timide et tremblant, suppliant et résigné, quand il me demandait, les mains jointes, d'être le seul rayon de lumière qui éclairait sa vie ; car, je vous le jure, son âme, à lui, n'était pas souillée et flétrie ; il croyait combattre.

Jeanne, en parlant s'animait, et Henri, immobile, la levait dédaigneusement plissée, la regardait en silence. On eût dit une statue de marbre.

Comme ébloui par ses souvenirs qui se pressaient en foule, Jeanne mit la main devant ses yeux et resta quelques secondes sans parler.

— Continuez donc, Jeanne ! s'écria-t-il tout à coup d'une voix comprimée, en frappant du pied, je vous ai dit que je vous écoutais. Oh !